

FICHE 15

REPORT - QUELLES DÉMARCHES ?

Cette fiche concerne les situations exceptionnelles suivantes :

- 1) Intempéries, salle impraticable...
- 2) Mouvements sociaux (gilets jaune, pénurie de carburant, blocages routiers...)
- 3) Evènement exceptionnel dans un club (décès, accident...)
- 4) Cas de force majeure (à préciser et à justifier)



Ces situations doivent être exceptionnelles et motivées. La COC pourra demander un justificatif. Une demande abusive pourrait être refusée par la COC.

Le club qui fera une demande de report devra nécessairement se mettre d'accord avec le club adverse. Les 2 clubs devront alors officialiser cette demande via GESTHAND afin que la COC puisse entériner celle-ci et prévenir au plus vite la CTA en cas d'arbitre désigné.

PRÉVENIR

Prévenir par téléphone pour être sûr que l'info soit passée et confirmer par mail, si possible depuis l'adresse standardisée du club demandeur :

Le club adverse : coordonnées sur la conclusion de match

La CTA : coordonnées ci-dessous (pour les matchs où un arbitre officiel est désigné)

La COC : coordonnées ci-dessous

Les référents COVIC : coordonnées ci-dessous

En cas d'évènement exceptionnel (cas 3 premiers cités ci-dessus), la COC doit être la première informée dans la mesure du possible et doit donner son accord avant toute autre démarche conformément à l'article 94 [des règlements généraux](#)

En fonction du motif, appeler la COC (coordonnées des élus référents ci-dessous).

> **Si accord** des deux clubs pour reporter la rencontre, report OBLIGATOIRE dans **GESTHAND** le plus rapidement possible.

> **Si désaccord** entre les clubs, le match est maintenu. En fonction du motif, téléphoner à la COC pour avoir son avis.

NE PAS FAIRE DE FDME

Cela facilitera la procédure de report.

PROGRAMMER LE REPORT dès la première date libre dans le calendrier

Les clubs auront jusqu'au lundi suivant la date initiale la possibilité de modifier la date, l'heure de la rencontre via Gesthand en expliquant les raisons de ce changement dans la partie commentaires. En effet, ces matchs doivent être reportés rapidement afin de ne pas avoir de rencontres « en retard » en fin de saison.

FICHE 15

REPORT - QUELLES DÉMARCHES ?

Sans accord de report rapide entre les 2 clubs, la COC pourra imposer la date de la rencontre, à défaut, le match pourra être perdu par forfait par décision de la COC en fonction des éléments en sa possession.

La COC étudiera tous les cas exceptionnels avec attention. Les clubs concernés par une demande de report exceptionnelle pourront avoir à fournir des justificatifs pour que la commission puisse statuer.

ANNUAIRE DE LA COC TERRITORIALE

Présidente de la COC		Annie MOREUL 5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
SENIOR	Élu référent	Yann HERRY 5322000.COC@ffhandball.net	06 78 74 87 89
	Pro. référent	Serge DESNOES 5300000.SDESNOES@ffhandball.net	02 99 31 33 88
U18	Élu référent	Manuel SAINT CYR manuel.saint-cyr@live.fr	06 64 51 47 98
	Pro. référent	Serge DESNOES 5300000.SDESNOES@ffhandball.net	02 99 31 33 88
U15	Élu référent	Nathalie LE BRETON 5329000.COC@ffhandball.net	06 70 85 00 51
	Pro. référent	Charlotte LAPARRAT 5300000.CLAPARRAT@ffhandball.net	02 98 21 61 76
U13	Élu référent	Annie MOREUL 5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
	Pro. référent	Sylvie RIOUAL 5300000.SRIOUAL@ffhandball.net	06 43 39 64 16
U11	Élu référent	Anne-Hélène MEILLEUR anne-helene.meilleur@wanadoo.fr	06 85 86 84 13
	Pro. référent	Sylvie RIOUAL 5300000.SRIOUAL@ffhandball.net	06 43 39 64 16

ANNUAIRE DE LA CTA

Président CTA	Serge LE BIHAN	5300000.CTA@ffhandball.net	06 07 50 16 75
Secrétariat CTA	Serge DESNOES	5300000.SDESNOES@ffhandball.net	02 99 31 31 33
Pôle adultes	Christophe DA LAGE	5300000.cta.adultes@ffhandball.net	06 08 65 02 51
Pôle jeunes	Bernard MONS	5300000.cta.jeunes@ffhandball.net	06 60 78 62 68

Attention : toute demande de report non exceptionnel et/ou non justifiée sera facturée d'un « droit de match différé » selon tarifs LBHB votés à la dernière AG (Rèlements COC LBHB).